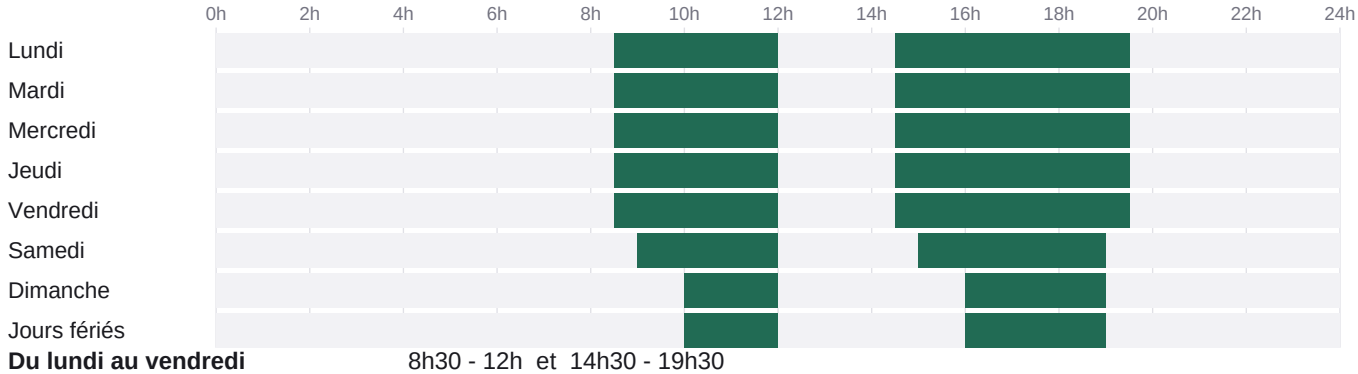
Horaires des travaux bruyants à Wy-dit-Joli-Village

95420 · Val-d'Oise (95) · 326 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Règles de civisme - Nuisances sonores (page du site de la mairie). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h30 - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h et 16h - 19h

Le texte dit :

> « Les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne doivent pas avoir pour conséquence une gêne pour vos voisins. L'usage de matériels motorisés ou de travaux bruyants est règlementé : - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30 - Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h - Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h »

Texte officiel : https://wy-dit-joli-village.fr/regles-de-civisme/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.